# Université Mohammed 1<sup>er</sup> Ecole Nationale de Commerce et de Gestion OUIDA



جامعة محمد الأول المدرسة الوطنية للتجارة و التسيير وجدة

## Avis de concours

### Recrutement d'un Professeur de l'Enseignement Supérieur Assistant (01 Poste)

L'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion de l'Université Mohammed I<sup>er</sup> à Oujda organise <u>un concours</u> pour le recrutement d'un Professeur de l'Enseignement Supérieur Assistant (01 Poste) **(session du 08/10/2019)**, dans la spécialité suivante :

#### Economie et / ou Commerce (01 poste)

Le Concours est ouvert aux Candidats fonctionnaires relevant des Administrations de la Fonction Publique, titulaires d'un Doctorat d'Etat ou diplôme reconnu équivalent à ces titres, dans les spécialités demandées.

#### Le dossier de candidature est constitué de :

- 1- Une demande manuscrite adressée à Monsieur le Directeur de l'ENCGO;
- 2- Une autorisation officielle de participation au concours ;
- 3- Deux (02) Copies légalisées de la Carte d'Identité Nationale CIN;
- 4- Cinq (06) copies légalisées du diplôme obtenu;
- 5- Décision d'équivalence scientifique pour les titulaires des diplômes étrangers ;
- 6- Cinq (06) exemplaires du Curriculum Vitae;
- 7- Cinq (05) copies de la thèse;
- 8- Cinq (05) exemplaires des travaux de recherche réalisés individuellement ou en collaboration (articles, monographies, ouvrages, ...);
  - 9- Deux (02) enveloppes timbrées portant l'adresse du candidat ;
  - 10- Une (01) attestation de fonction récente.

Les dossiers de candidature doivent être déposés à l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion Oujda, <u>avant le 30/09/2019</u>: délai de rigueur.

- \*Le concours de recrutement des professeurs assistants de l'enseignement supérieur comporte deux épreuves :
- 1) Une épreuve concernant les titres et travaux des candidats.
- 2) Une épreuve d'exposé-entretien des candidats avec les membres du jury.

Chaque épreuve est notée de 0 à 20, toute note inférieure à 08 sur 20 est éliminatoire.

N.B 1 : Tout dossier incomplet sera rejeté

NB 2: Postes réservés uniquement aux fonctionnaires.

NB 3:tout document administratif ne doit pas dépasser 3 mois.

